

DECRET D/2022/ 0537 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS REGIONAUX DU
TRAVAIL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration publique ;

Vu la Loi L/2019/ 0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'État ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021 portant prorogation des Lois Nationales, des Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021 portant structure du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2021/0038/PRG/CNRD/SGG du 25 octobre 2021 portant nomination du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le Décret D/2022/187/PRG/SGG du 06 avril 2022 modifiant le décret D/2002/182/PRG/SGG du 04 avril 2022 portant attributions et organisation du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;

Vu le Décret D/2022/0387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0388/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant remaniement partiel du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2022/0536/ PRG/CNRD/SGG du 09 Novembre 2022 modifiant le décret D/2022/0265/PRG/SGG du 31 mai 2022 portant attributions et organisation de l'Inspection Générale du Travail ;

Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Vu les nécessités de services et les postes budgétairement autorisés ;



DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Inspecteur Régional du Travail de Conakry : Monsieur Aboubacar Babara FOFANA**, H/A2, matricule 211411L, précédemment Chef du Bureau de Contrôle Communal de Ratoma ;
2. **Inspecteur Régional du Travail de Boké : Monsieur Felix Sékou OUAMOUNO**, précédemment Chef de Division Prestation et Sécurité Sociale à la Société Guinéenne de Palmiers à Huile et d'Hévéas (SOGUIPAH), Yomou ;
3. **Inspecteur Régional du Travail de Kindia : Monsieur Abraham BANGOURA**, matricule 246274 A, précédemment chargé d'études à la Direction Nationale du Travail et des Lois sociales (DNTLS), du ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
4. **Inspecteur Régional du Travail de Mamou : Monsieur Amara 2 CAMARA**, matricule 244981A, H/A2, précédemment Chef du Bureau de Contrôle de Matoto ;
5. **Inspecteur Régional du Travail de Labé : Monsieur Amadou KEITA**, matricule 245211P, H/A2, précédemment Chef du Bureau de Contrôle Préfectoral de Beyla et Kérouané ;
6. **Inspecteur Régional du Travail de Faranah : Monsieur Almamy Aguibou DIALLO**, H/A1, matricule 245086M, précédemment Inspecteur Régional par intérim de Faranah ;
7. **Inspecteur Régional du Travail de Kankan : Monsieur Faya CAMARA**, matricule 245252M, H/A2, précédemment Inspecteur Régional Adjoint de Kankan ;
8. **Inspecteur Régional du Travail de N'Zérékoré : Monsieur Mamadou Djan DIALLO**, H/A2, matricule 180981N, précédemment Inspecteur Régional du Travail de Labé.



Article 2 : le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 09 NOV 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned above the printed name.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA